

## La ligature d'Its'hak

Le jour de Roch Hachana, on lit dans la Torah le passage de l'*Akéda* – le ligotage d'Its'hak, la dixième et dernière épreuve d'Avraham –, au terme de laquelle Hachem a déclaré : « *Je sais maintenant que tu crains D.ieu* » (*Béréchit* 22, 12). Pourtant, Avraham s'était déjà laissé jeter dans une fournaise pour sanctifier le Nom de Hachem ! Pourquoi ce geste n'a-t-il pas suffi comme preuve de sa crainte de D.ieu ?

### *La « concurrence » entre Its'hak et Ichmaël*

En se rendant vers le lieu de l'*Akéda*, Avraham était accompagné de deux jeunes gens, Ichmaël et Eliézer. Mais curieusement, il a refusé qu'ils assistent au sacrifice de son fils : « *Avraham dit à ses serviteurs : Restez ici avec l'âne; moi et le jeune homme nous irons jusque là-haut, et reviendrons auprès de vous.* »

En fait, le récit de l'*Akéda* est introduit par ces mots : « *Ce fut après hadévarim haélé* [ces paroles-ci]. » Cela indique que l'ordre de l'*Akéda* fut précédé d'une discussion. Bien qu'elle ne soit pas citée explicitement, on peut facilement se l'imaginer après que la Torah nous a informés des relations brouillées entre Ichmaël et Its'hak. La *Guémara* (*Sanhedrin* 89/b, citée par Rachi) rapporte les faits suivants. Ichmaël disait à Its'hak : « *Je suis plus pieux que toi ; on m'a circoncis à l'âge de treize ans, sans que je refuse ; toi, tu as été circoncis à huit jours, sans que tu puisses refuser !* ». Sur quoi Its'hak répondit : « *Chercherais-tu à m'impressionner parce que tu Lui a "offert" un membre de ton corps ? Si D.ieu me le demandait, je me laisserais égorger pour accomplir Sa volonté* ».

Si on peut ainsi dire, Its'hak était en « compétition » avec Ichmaël, et dans ces circonstances, il est difficile de ne pas sentir une réjouissance en cas de *victoire*. Or, il convient de servir Hachem exclusivement pour Lui obéir, sans arrière-pensée de gloire et de triomphe. Par conséquent, la présence d'Ichmaël lors du sacrifice aurait justement pu affecter la pureté de la pensée d'Its'hak. C'est pourquoi Avraham lui avait demandé de rester en arrière.

### *Sans tambour ni trompette...*

Cela ne signifie pas qu'il soit interdit de pratiquer la religion en pensant récolter des honneurs. Le fainéant est d'ailleurs vivement encouragé à combattre sa fainéantise, en pensant à l'honneur qu'il en tirera : « *Qu'un homme accomplisse les mitsvot* [même] *Chélo lichma* [pour un intérêt quelconque], *car de Chélo lichma il en arrivera au lichma* [pour l'amour de D.ieu] » (*Horayot* 10/b). Mais ces *mitsvot*, bien qu'elles jouent un rôle éducatif, souffrent d'une carence que l'auteur du '*Hovat Halévavot* (*Chaar Yi'houd Hamaassé*) évoque rudement : « [Un tel homme] *sert D.ieu et un autre !* » De même, il n'est pas convenable de se pavaner de ses *mitsvot* : « *Celui qui se glorifie en public de jeûner* [facultativement] *sera puni* » (Talmud de Jérusalem '*Haguiga* 1, 2 ; cité dans le *Choul'han Aroukh* O.H. 565, 6). Comme l'explique le Rambam (commentaire sur les *Michnayot*, fin de *Makot*), si la Torah nous enjoint de pratiquer une telle quantité de *mitsvot*, c'est pour s'assurer que certaines seront faites *lichma*, par amour de D.ieu. Par la suite, le lot que chacun recevra dans le monde futur dépendra du nombre de *mitsvot* accomplies *lichma*.

L'épisode où Avraham s'est laissé jeter dans la fournaise se déroula en public. D.ieu ne pouvait alors pas encore convaincre le monde de la pureté d'Avraham. D'autant plus qu'à cette époque, il était encore jeune, et on aurait pu le soupçonner d'avoir agi par fierté ou par esprit de révolte.

Mais lorsque D.ieu lui a enjoint de sacrifier Its'hak, Avraham n'a alors laissé personne y assister. Avraham et Its'hak ont alors atteint une vertu suprême, qu'ils léguèrent à leur descendance. En effet, d'innombrables juifs se sont depuis lors laissés mourir pour la sanctification du Nom de D.ieu, dans l'anonymat absolu. Ceci en opposition aux sacrifices que pratiquent de nombreux descendants d'Ichmaël : eux sont prêts à mourir pour l'honneur de D.ieu – d'après leur croyance – mais seulement en public. Jamais nous n'avons entendu qu'une fois seuls face à leurs adversaires, qui leur laisseraient le choix entre renier leur foi ou mourir, ils choisiraient la mort. Au contraire, ils semblent pratiquer la « taqîya », la dissimulation de leur foi pour éviter les persécutions.

Avant d'accorder l'ultime bénédiction à Avraham, D.ieu la justifie ainsi : « *Je le jure par Moi-même, parole de D.ieu : **parce que tu as fait cela, et que tu n'as pas refusé ton fils, ton unique, Je te bénirai et Je multiplierai ta postérité, comme les étoiles du ciel et comme le sable qui est sur le bord de la mer*** » (Béréchit 22, 16-17). Ces versets laissent manifestement entendre qu'en dehors du fait qu'Avraham **n'a pas refusé son fils**, il aurait également bien agi sur un autre domaine : « *Parce que tu as fait cela.* » Mais la Torah ne précise pas quel est cet acte. Il se peut que le verset fasse justement référence au geste d'Avraham, lorsqu'il a renvoyé Ichmaël et Eliézer.

### ***Un zèle déplacé***

Le refus d'Avraham d'une présence supplémentaire lors de l'*Akéda* pourrait aussi s'expliquer plus prosaïquement. Lors du festin qu'Avraham avait organisé en l'honneur du petit Its'hak, Sara avait vu Ichmaël, fort jaloux, en train de jouer avec Its'hak de manière dangereuse, tentant secrètement de le tuer (Rachi, *Béréchit* 21, 9). Or, si Ichmaël et Eliézer avaient assisté à l'*Akéda*, Avraham aurait été obligé de leur expliquer que son geste ahurissant lui avait été ordonné par D.ieu. Avraham pour sa part ne désespéra pas, jusqu'à la dernière seconde, que D.ieu annule Son décret. Connaissant les sentiments d'Ichmaël, Avraham craignit que ce dernier pense que son revirement avait résulté d'un moment de faiblesse. Dès lors, Ichmaël aurait accompli la *mitsva* d'offrir Its'hak à D.ieu à la place de son père... De plus, Avraham pensait qu'il n'était pas sain qu'Ichmaël assiste à cette scène de sacrifice humain, de peur que cette pratique ne lui devienne familière.